

## Curriculum Vitae

### Identification

Nom : THAILIMASIA  
Prenom : Eulode.  
Nom du pere : NDINDA Laurent  
Nom de la mere : NYIRAKAMEGELI Catherine  
Lieu de naissance : Secteur: Giko - RUTOBWE  
: prefecture: GITARAMA.  
Date de naissance: 28/02/1968.  
Etat civil : marié père de trois enfant.  
Nationalité : RWANDAISE

### Etudes faites

de 1977 - 1985 : Ecole primaire de Giko  
de 1985 - 1987 : Ecole Secondaire de College A.F.C.  
: de ZEMERA - RUKOMA. GITARAMA  
de 1990 - 1991 : permis de conduire

### Experiences professionnelles

1991 à 1994 j'ai conduit ma vehicule moi même  
1995 à 1997 j'ai conduit les vehicules de societe SOPROCO

### Langues parlées

Français : B.  
KINYARWANDA: T. B  
KISWAHILI: B.



Signature  
du  
titulaire

Nom: TUGILIMANA  
 Prenom: EULADE  
 Date et lieu de naissance: Né en 1968 à  
 RUTOBWE - GITARAMA  
 Domicile: RUTOBWE - GITARAMA  
 Délivré par: CAPT. ALPHONSE KAYIBANDA  
 A KIGALI Le 24/10/1997  
 Validité: ILLIMITEE

N° 2767/97

Signature Kay

CATEGORIE(S) DE VEHICULES POUR  
LESQUELLES LE PERMIS EST VALABLE.

A			
B	Kay		
C			
D			
E			
F			

N° 21856

CATEGORIES DE VEHICULES

<b>A</b>	Motocyclettes avec ou sans sidecar, voiture d'infirmes et automobile à trois roues dont le poids à vide n'excède pas 400 kg.
<b>B</b>	Automobiles affectées au transport des personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum ou affectées au transport des marchandises et ayant un poids maximum autorisé qui n'excède pas 3.500 kg. Aux automobiles de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids maximum autorisé n'excède pas 750 kg.
<b>C</b>	Automobiles affectées au transport des marchandises et dont le poids maximum autorisé excède 3.500 kg. Aux automobiles de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids maximum autorisé n'excède pas 750 kg.
<b>D</b>	Automobiles affectées au transport des personnes et comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises. Aux automobiles de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids maximum autorisé n'excède pas 750 kg.
<b>E</b>	Automobiles de celle des catégories B, C ou D pour laquelle le conducteur est habilité, avec remorques dont le poids maximum autorisé excède 750 kg.
<b>F</b>	Véhicules spéciaux n'entrant pas dans les catégories A, B, C ou D.

INR 13545 - 1300

REPUBLIQUE RWANDAISE  
REPUBLIKA YU RWANDA



Ministère de la Défense  
Gendarmerie Nationale  
Sécurité Routière

**Permis de Conduire**

PERMIS YUBUSHOFERI

N° 21856



ITANGIWE Kutabura KU WA 21.10.1975  
ETABLI A LE



REPUBLIKA Y'U RWANDA  
RÉPUBLIQUE RWANDAISE

1) Ushinzwe ibarura (Agent recenseur)  
Amazina HABIMANA Théobuste  
Noms et Prénoms  
Umukono [Signature]  
Signature

2) Burugumesitiri (Bourgmestre)  
Amazina B. B. Charles  
Noms et Prénoms  
Umukono [Signature]  
Signature



INDANGAMUNTU  
CARTE D'IDENTITÉ

N° 15975

Iyi ndangamuntu itanzwe hakurikijwe ububasha bwa  
Minisitiri ushinzwe Ubutegetsi bw'igihugu  
Cette carte d'identité est délivrée sous l'autorité du Ministre  
ayant l'Intérieur dans ses attributions

Iyi ndangamuntu yemerwe ari uko iriho umukono w'Ushinzwe  
ibarura n'uwa Burugumesitiri na kashe ya Komini.  
Cette carte n'est valable que quand elle porte les signatures de l'Agent  
recenseur et du Bourgmestre et le cachet de la Commune.

Uzayikoresha binyuranije n'itegeko azahanwa.  
L'usage non autorisé sera puni par la loi.